



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°...¹⁵/AONO/CUG/SG/SIGAMP/CIPM/RT/2025 du ²⁸ JUIL 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES REVETUES DANS LA VILLE DE
GAROUA.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de L'exécution du budget de la communauté urbaine de Garoua exercice 2025, le Maire de la Ville de Garoua lance un Appel d'Offres national ouvert pour l'exécutions des travaux d'entretien de certaines routes revêtues dans la ville de Garoua.

2. Consistance des travaux :

Les travaux comprennent notamment :

- ✓ PRIX N ° 100 TRAVAUX PRELIMINAIRES ;
- ✓ PRIX N° 200 REPARATION LOCALISE ;
- ✓ PRIX N °300 SIGNALISATION TEMPORAIRE DE LA ROUTE.

3. Allotissement

Les travaux sont exécutés en un lot unique.

4 Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de :

Soixante millions. (60 000 000) FCFA

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de : Deux mois (02) mois.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprise ou société de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objets du présent Appel d'Offre.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par la Communauté Urbaine au titre du budget de l'exercice 2025 de Garoua sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission assortie d'un recépicé délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC), ou de la preuve de versement du dit montant dans le compte de la CDEC acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à : (Un Million Deux Cent Mille)

1 200 000 millions Et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au secrétariat du Maire de la Ville de Garoua aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat du maire de la ville des publications dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de Francs CFA 100 000 (cent mille)*, payable à *recette municipal de la communauté urbaine de Garoua, ou au trésor public*.

12. Remise des offres

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **22 AOUT 2025**.

14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

L'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratifs, technique et financier. Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique, Offre Financière). Et devra porter la mention :

"AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°...19/AONO/CUG/SG/SIGAMP/CIPM/RT/2025 du 28 JUIL 2025
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES REVETUES DANS LA VILLE DE
GAROUA A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Toute Copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission assortie d'un recépicé délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC) ou de la preuve de versement du dit montant dans le compte de la CDEC, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 27 NOV 2025 à 15h par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de ladite commission sise communauté Urbaine de Garoua Direction des Services Techniques. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. De l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Du non-respect de 70% des critères essentiels ;
5. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
7. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

1. La présentation de l'offre ;
2. Les références du soumissionnaire ;
3. La capacité financière (20 000 000) ;
4. La qualification et l'expérience du personnel ;
5. Les moyens logistiques ;
6. L'organisation et méthodologie.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du maire de la ville ou en appelant les numéros suivants : 695 17 67 50.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques.

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

28 JUIL' 2025

Le Maire de la Ville



Soura Beladji

Copies :

- DRMAP/Nord
- ARMP/Nord
- CIPM/Nord
- AFFICHAGE (POUR INFO)
- Chrono/Archives